

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2514

19 novembre 2010

SOMMAIRE

Acobel International S.A.	120631	Ignition Luxembourg AWS Holdings, S.à r.l.	120659
Allegra Consulting S.A.	120632	Image Processing Systems S.A.	120659
Alzinvest S.A.	120660	Immocris Holding	120659
Anustar S.A.	120658	Immo Debt S.A.	120669
Banco Bradesco Europa S.A.	120629	Immo Debt S.A.	120669
Banco Bradesco Luxembourg S.A.	120629	Insurance Prospectiv Management S.A.	120670
Barret S.A.	120653	International Shopping Centre Investment S.A.	120669
Business Solutions Builders (Luxembourg)	120670	Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	120659
Compact Transport S.à r.l.	120658	Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l.	120668
FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	120669	Isviken S. à r.l.	120668
Gaia Property Investments 4 S.à r.l.	120653	JBBK Verwaltungs S.à r.l.	120671
Galway S.A. SPF	120631	Jemalabo S.A.	120671
Garage Américain	120632	Kidder Investments Holding S.A.	120672
Gemaco, s.à r.l.	120633	Kidder Investments Holding S.A.	120672
Genuss & Harmonie Premiumgastronomie Luxembourg S.à r.l.	120630	Kidder Investments Holding S.A.	120672
Gestiolux S.A.	120633	LuxCo 129 S.à r.l.	120632
Gestion Capital S.A.	120633	MCP III Investment S.à r.l.	120661
Gestion Capital S.A., société de patrimoine familial	120633	Mereso	120671
Gran Ventana S.A.	120645	Neufforge Technology S.à r.l.	120626
Gran Ventana S.A.	120652	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	120633
Grimaud S.à r.l.	120631	Oteo Investment S.à r.l.	120637
Grove Holdings 2	120645	PDL Europe GV Subs S.à r.l.	120666
Happy Invest S.A.	120654	PDL Europe Senior 2 S.à r.l.	120666
Harvest Investment Fund	120655	Rus Metal Export S.A.	120655
Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.	120653	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	120645
Highland Real Estate S.A.	120654	Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l.	120627
Highvale Power Luxembourg Branch ...	120654		
Hindelang Logistics S.à r.l.	120658		
Holding Patrimoniale Hirsch S.à r.l.	120658		
Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides	120654		

Neufforge Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.621,00.

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.441.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Erard de Leuze, né à Liège en Belgique le 16 février 1965, demeurant à L-8440 Steinfort, 41A, rue de Luxembourg, dont le numéro national belge est le 65.02.16-249.68, ci après la «Partie Comparante»;

La Partie Comparante, prénommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la Partie Comparante est l'associée et le gérant unique de la société à responsabilité limitée "Neufforge Technology S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à 41A, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 154441, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C n°1900 du 15 septembre 2010,

et que la Partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est modifié notamment par adjonction de l'exercice de toutes opérations se rapportant à la réalisation et la fourniture de service et produits destinés à l'industrie des métaux, de construction et de l'environnement.

Deuxième résolution

Suite au changement de l'objet social, l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la réalisation et la fourniture de services et produits destinés à l'industrie des métaux, de la construction et de l'environnement.

La Société peut réaliser toute opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de € 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.de Leuze, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140072/54.

(100160132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.161.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Joséphine Myriam MERCKX, Heilpraktiker, conseillère hygiéniste nutritionniste, naturopathe et diplômée en comptabilité, née à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 9 octobre 1956, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, rue Marcel Plasman, 6.

2.- Monsieur Nicolas DUMONT, administrateur de société et Heilpraktiker, né à Soignies (Belgique) le 11 juin 1987, demeurant à B-1495 Marbais, rue de Priesmont, 181.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 septembre 2010,

lequelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de YACA PRENDRE-TAKE-NEMEN s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits de consommation, d'entretien, d'équipement touchant au secteur du bien-être, du paramédical, de compléments alimentaires, de produits bio, diététiques, de tous produits amaigrissants, de tous produits alimentaires et de santé, d'articles de filtration d'eau, ainsi que de tous produits connexes, de tous produits ménagers, d'articles textiles, de cosmétiques et de toutes marchandises généralement quelconques, tant en commerce de gros que de détail.

La société pourra traiter pour le compte d'autrui en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier dans toutes activités commerciales.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut s'intéresser par voie d'apports, de fusion, d'absorption ou de souscription à toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet semblable, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

En général, elle pourra faire toutes les opérations mobilières, financières ou immobilières ou connexes dans le cadre normal de ses activités ou qui seraient de nature à en favoriser le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable de tous les associés. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Joséphine Myriam MERCKX, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	24
2) Monsieur Nicolas DUMONT, préqualifié, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Joséphine Myriam MERCKX, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3) Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3520. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 octobre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010140530/137.

(100160101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme,
(anc. Banco Bradesco Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BANCO BRADESCO LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 18.996, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange du 17 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63, du 27 mars 1982. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1138, du 31 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de M. Jean Philippe Leroy, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire M. Jaime Carlito Herbert, demeurant également à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M Edesio de Paula e Silva, demeurant également à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la Société en "BANCO BRADESCO EUROPA S.A." et adaptation de l'article 1^{er} des statuts de la Société (versions anglaise et française).

2) Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'il ressort de la liste de présence que 1.900 actions réunissant l'intégralité du capital social de soixante-huit millions trois cent cinquante mille dollars américains (US\$ 68.350.000,00), sont représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la modification de la dénomination sociale de la Société en "BANCO BRADESCO EUROPA S.A." et l'adaptation de l'article 1^{er} des statuts de la Société (versions française et anglaise) comme suit:

(Version anglaise)

" **Art. 1^{er}. Form, Name.** BANCO BRADESCO EUROPA S.A., (hereinafter "the Company") is established in the form of a "société anonyme" and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation."

(Version française)

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BANCO BRADESCO EUROPA S.A. (ci-après dénommée la "Société"), à être régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve, avec effet au 18 octobre 2010.

Evaluation et Frais:

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. P. LEROY, J. CARLITO HERBERT, E. DE PAULA E SILVA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 octobre 2010. Relation: REM/2010/1319. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 octobre 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010141298/62.

(100160166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Genuss & Harmonie Premiumgastronomie Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 104.111.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Oktober 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010137371/12.

(100157506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137373/9.

(100157554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139775/34.

(100160039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Galway S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137375/13.

(100157443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Garage Américain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 7.282.

Le bilan au 30/06/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J.R. Schmitz

Référence de publication: 2010137376/11.

(100157045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

LuxCo 129 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.768.

En date du 18 octobre 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A, avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Mr. Mark Doherty, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Gregor Gottlieb avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Richard Crombie, avec adresse professionnelle au Finsbury Dials, 20, Finsbury Street, EC2Y 9AQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur James Walsh, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose ainsi:

Mr. Mark Doherty

Mr. Gregor Gottlieb

Mr. Richard Crombie

Mr. James Walsh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010141332/30.

(100160086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Allegra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.307.

Résolution de l'associé unique du 13 octobre 2010

Le 13 octobre 2010, l'associé unique de la Société ALLEGRA CONSULTING S.A. (ci-après dénommée "la Société") a pris la résolution suivante:

Le mandat de la société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au RCS Luxembourg, section B, sous le numéro B 113620 est venu à terme avec effet immédiat. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société "VERIDICE S.à r.l.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Marc VERHAEREN

Associé unique

Référence de publication: 2010137703/19.

(100157789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Gemaco, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 124.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137377/10.

(100157477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gestiolux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.032.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137378/13.

(100157444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gestion Capital S.A., société de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Gestion Capital S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137379/12.

(100157500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

In the year two thousand and ten, on the eighth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by M^e Emilie WAXIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated October 7, 2010.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 118.530, incorporated by deed enacted by M^e Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, in replacement of her colleague, M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1845 dated 3 October 2006, lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary, on 1 April 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 954 dated 6 May 2009 (the "Company").

II.- That the 127 (one hundred twenty-seven) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 200 (two hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred Euros) to EUR 12,900 (twelve thousand nine hundred Euro) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, in favour of OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 251,709.58 (two hundred fifty-one thousand seven hundred nine Euro and fifty-eight cents) payable on the share premium account of the Company;

3. Subscription by OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited of the 2 (two) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200 (two hundred Euro), being the equivalent of USD 277.55 (two hundred seventy seven United States Dollars and fifty five cents) in accordance with the exchange rate of 1.38779 available on Oanda website on 7 October 2010, so as to raise it from its current amount of EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred Euro) to EUR 12,900 (twelve thousand nine hundred Euro) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 251,709.58 (two hundred fifty one thousand seven hundred nine Euro and fifty eight cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 349,650 (three hundred forty nine thousand six hundred fifty United States Dollars), being the equivalent of EUR 251,909.58 (two hundred fifty one thousand nine hundred nine Euro and fifty eight cents) in accordance with the exchange rate of 0.72046 available on Oanda website on 7 October 2010 (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by M^e Emilie WAXIN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited: 129 (one hundred twenty-nine) shares.

The notary acts that the 129 (one hundred twenty-nine) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,900 (twelve thousand nine hundred Euro), represented by 129 (one hundred twenty-nine) shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Maître Emilie WAXIN, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 7 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associée unique de “OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 118.530, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en remplacement de son collègue, Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845 du 3 octobre 2006, modifié pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} avril 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 6 mai 2009 (la "Société").

II.- Que les 127 (cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200 EUR (deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.700 EUR (douze mille sept cents euros) à 12.900 EUR (douze mille neuf cents euros), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, au profit de OneBeacon

Holdings (Gibraltar) Limited, et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 251.709,58 EUR (deux cent cinquante et un mille sept cent neuf euros et cinquante-huit cents) à payer sur le compte de prime d'émission de la Société;

3. Souscription par OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited de 2 (deux) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200 EUR (deux cents euros), correspondant à 277,55 USD (deux cent soixante-dix-sept dollars américains et cinquante cinq cents) suivant le taux d'intérêt de 1,38779 disponible sur le site internet Oanda le 7 octobre 2010, pour le porter de son montant actuel de 12.700 EUR (douze mille sept cents euros) à 12.900 EUR (douze mille neuf cents euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 251.709,58 EUR (deux cent cinquante et un mille sept cent neuf euros et cinquante-huit cents) à payer sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et l'allocation à la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire d'un montant de 349.650 USD (trois cent quarante neuf mille six cent cinquante dollars américains) correspondant à 251.909,58 EUR (deux cent cinquante et un mille neuf cent neuf euros et cinquante huit cents) suivant le taux d'intérêt de 0,72046 disponible sur le site internet Oanda le 7 octobre 2010 (l'"Apport").

Intervention de l'Apporteur – Souscription – Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représentée par Maître Emilie WAXIN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer en totalité, Prime d'Emission comprise, par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited: 129 (cent vingt-neuf) parts sociales.

Le notaire établit que les 129 (cent vingt-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

"Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.900 EUR (douze mille neuf cents euros), représenté par 129 (cent vingt neuf) parts sociales de 100 EUR cent euros) chacune."

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WAXIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010 LAC/2010/44615 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139192/187.

(100159989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Oteo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.139.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of October.

Before us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

HERE APPEARED:

Mrs. Maryline DUCROS, épouse Kulawik, living at 50C Cornwall Gardens, London SW7 4BG, United Kingdom,

Hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of a proxy established on July 17th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "OTEO INVESTMENT S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of June, at 10.00 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Maryline Kulawik, prenamed	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

- a) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- b) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- c) Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

d) Mr. Stephane POSTIFFERI, Director, residing professionally in MC 98000 Monaco, 24, boulevard Princesse Charlotte.

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Maryline DUCROS, épouse Kulawik, résidant 50C Cornwall Gardens, SW7 4BG Londres, Royaume-Uni,

Ci-après représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «OTEO INVESTMENT S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} du mois de juin, à 10.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Maryline Kulawik, préqualifiée	12.500	EUR 12.500	100%
TOTAL	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300.- (mille trois cents Euros).

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

d) Monsieur Stephane POSTIFFERI, directeur, demeurant professionnellement à MC 98000 Monaco, 24, Boulevard Princesse Charlotte.

2. Le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1437. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139202/423.

(100159321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.10.

Référence de publication: 2010137381/10.

(100157239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société pré-qualifiée qui s'est tenue le 28 mai 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

L'assemblée renouvelle le mandat du reviseur d'entreprises BDO Audit S.A. (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire) pour le terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur:

Monsieur Thomas Weisgerber, Premier Conseiller de Gouvernement au département des Travaux Publics du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, domicilié à L-1834 Luxembourg; 21, rue J.P. Koltz

pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 25 mai 2012 en remplacement de Monsieur Gilbert Joseph Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.

Pour le bureau

Frank Reimen

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010138219/23.

(100157394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 juin 2010 que GROVE HOLDINGS US, LLC a transféré 1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Luc Philippi, domicilié au 15, Hagenbroekseweg, Emblem, Belgique.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 02 juillet 2010 que Monsieur Luc Philippi a transféré 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II, une fondation constituée et régie selon les lois des PaysBas, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB, Amsterdam, PaysBas.

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés en date du 02 juillet 2010 que GROVE HOLDINGS US, LLC a transféré:

2.800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Armin Schmitt, domicilié au 29, Burgstrasse, Bensheim 64625, Allemagne;

8.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Peter Schurau, domicilié au 13, Schlosserweg, 48282 Emadellen, Allemagne;

2.800 parts sociales de catégorie C à Skywalker SPRL, ayant son siège social au 100102 avenue des Saisons, bte 30, 1050 Bruxelles, Belgique;

le même jour, Skywalker SPRL a transféré ses 2.800 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Maurizio Bradlaw, domicilié au 47/01, Falkstrasse, Frankfurt am Main, 60487 Allemagne;

400 parts sociales de catégorie C à Madame Christine Ciriani, domiciliée au 5, Chemin SusServaz, CH1266 Duillier, Suisse;

le même jour, Madame Christine Ciriani a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Alessandro Corsi, domicilié au 6, Eichenstrasse, 83134 Prutting, Allemagne;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Jeroen Dossche, domicilié au 1/54, Esmoreitlaan, B2050 Antwerpen, Belgique;

le même jour, Monsieur Jeroen Dossche a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Olivier de Decker, domicilié au 25 bis, rue de Noailles, 78100 Saint Germain en Laye, France;

800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Cornel Bender, domicilié au 7, HansKummerStrasse, Worms 67549, Allemagne;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Gilbert Swinkels, domicilié au 2C, Kerkweg, Herent 3020, Belgique;

le même jour, Monsieur Gilbert Swinkels a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Andreas Pfeil, domicilié au 56, Benzenbergstrasse, 40219 Düsseldorf, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur JeanPaul Hokke, domicilié au 36, Mauricialaan, 2051 LH in Overveen, Pays Bas;

le même jour, Monsieur JeanPaul Hokke a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Harmen Meijnen, domicilié au 13, Seranggracht, 1019 PM Amsterdam, Pays Bas;

le même jour, Monsieur Harmen Meijnen a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ronny Cosijns, domicilié au 4, Speelhofweg, 2531 Boeichout, Belgique;

le même jour, Monsieur Ronny Cosijns a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

80 parts sociales de catégorie C à Monsieur Frank Beumer, domicilié au 12, Batun, 1186 DC Amstelveen, Pays Bas;

le même jour, Monsieur Frank Beumer a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Edgar Giesen, domicilié au 56C, Hoogoorddreef, 1083 EM Amsterdam, Pays Bas;

-le même jour, Monsieur Edgar Giesen a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Alexander Bommers, domicilié au 6, Auf der Ente, 51674 Wiehl, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Gerhard Schoffro, domicilié au 144, Hansaallee, 60320 Frankfurt am Main, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Bernd Richter, domicilié au 2, Feinbergweg, G1440 Oberursel, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Helmut Johann Kopp, domicilié au 266, Limesstrasse, 61273 Wehrheim, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Martin Broghammer, domicilié au 41, Kreutweidstrasse, CH8967 Wieden, Suisse;

le même jour, Monsieur Martin Broghammer a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

320 parts sociales de catégorie C à Monsieur Alex Schlicher, domicilié au 7d, RichardWagner Str., 60318 Frankfurt, Allemagne;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Frédéric Papocchia, domicilié au 25, rue du Lieutenant Heitz, 94300 Vincennes, France;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Gaythri Krishna, domicilié au 106, Embassy Tranquil, 8th Main, 3rd Block, 560 034 Koramangala Bangalore;

le même jour, Monsieur Gaythri Krishna a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II.

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés en date du 25 août 2010 que GROVE HOLDINGS US, LLC a transféré:

6.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ismail Amla, domicilié au 11, Hillside, Heaton, BL1 5DT, UK;

le même jour, Monsieur Ismail Amla a transféré ses 6.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

2.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mark Reeves, domicilié à Reighton Wood, Millpond lane, Kent TN 30 6UY, UK;

le même jour, Monsieur Mark Reeves a transféré ses 2.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

-1600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Jonathan Davis, domicilié au 20, Broadway, Gustard Wood, Weathampstead HERTS, AL4 8LN, UK ;

le même jour, Monsieur Jonathan Davis a transféré ses 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Stephen O'Sullivan, domicilié à Beech Oast Grange, Osmers Hill, Wadhurst, TN5 6QJ, UK;

le même jour, Monsieur Stephen O'Sullivan a transféré ses 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Andrew Tarver, domicilié au 45, Isis Street, Earlsfield, London, SW18 3QL, UK;

le même jour, Monsieur Andrew Tarver a transféré ses 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Steve Vinnicombe, domicilié au 13, Malwood Road, London, SW12 8EN, UK;

le même jour, Monsieur Steve Vinnicombe a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mark Jenkinson, domicilié au 16, Walpole Road, Surbiton, KT6 6BU, UK;

le même jour, Monsieur Mark Jenkinson a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mark Record, domicilié au 4, Copperfields, Tarpurley, Cheshire, UK;

le même jour, Monsieur Mark Record a transféré ses 800 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mark Connolley, domicilié à Riverside House, Fambridge Road, Essex, CM3 6NL, UK;

le même jour, Monsieur Mark Connolley a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ian Holden, domicilié au Flat 2, Eagle Wharf Court, Lafone St., London SE1 2LZ, UK;

le même jour, Monsieur Ian Holden a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

-80 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ian Chamberlain, domicilié au 5, Stradbroke Grove, Buckhust Hill, IG9 5PE UK ;

le même jour, Monsieur Ian Chamberlain a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ian Brown, domicilié au 29, Court Hill, Sanderstead, Surrey, CR2 9ND, UK;

le même jour, Monsieur Ian Brown a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

80 parts sociales de catégorie C à Monsieur Peter Lewis, domicilié au 20, Holmesdale Avenue, East Sheen, London, SW14 7BQ, UK;

le même jour, Monsieur Peter Lewis a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

160 parts sociales de catégorie C à Monsieur John Quamina, domicilié au 26, Anlaby Road, Teddington, Middlesex TW11 0PU, UK;

le même jour, Monsieur John Quamina a transféré ses 160 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

80 parts sociales de catégorie C à Madame Jamie May, domiciliée à Orchard Cottage, High Street, East Sussex, TN5 7BB, UK;

le même jour, Madame Jamie May a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

80 parts sociales de catégorie C à Madame Kim Sgarlata, domiciliée au 133, Upper Street, Flat 2, London, N11QP, UK;

le même jour, Madame Kim Sgarlata a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

80 parts sociales de catégorie C à Monsieur Simon Brownlee, domicilié au 4SA Derondard, Herne Hill, London, SE24 98Q, UK;

le même jour, Monsieur Simon Brownlee a transféré ses 80 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

16.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Tom McKelvey, domicilié au 806, Independence Park Way, Southlake, TX 76092, USA;

le même jour, Monsieur Tom McKelvey a transféré ses 16.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

-4000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Christopher Hamilton, domicilié au 34, N. Main St, Allentown, NJ 08501, USA ;

le même jour, Monsieur Christopher Hamilton a transféré ses 4.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Franck Mackris, domicilié au 270, Iris Way, Palo Alto, CA 94303, USA;

le même jour, Monsieur Franck Mackris a transféré ses 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mike Pugliese, domicilié au 6, John Drive Hawthorn Woods, IL 60047, USA;

le même jour, Monsieur Mike Pugliese a transféré ses 1.400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mike Haworth, domicilié au 4032, Arborway, Charlotte NC 28211, USA;

le même jour, Monsieur Mike Haworth a transféré ses 1.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Scott Claus, domicilié au 32020, Burlwood Dr., Solon Ohio 44139, USA;

le même jour, Monsieur Scott Claus a transféré ses 1.600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Matthew Cohn, domicilié au 426, Clark Drive, San Mateo, CA 94402, USA;

le même jour, Monsieur Matthew Cohn a transféré ses 1.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ed Hawthorne, domicilié au 293, Storges Ridge Road Wilton CT 06897, USA;

le même jour, Monsieur Ed Hawthorne a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ido Gileadi, domicilié au 80, Front Street East, Suite 505, Toronto, ON M5E 1T4, Canada;

le même jour, Monsieur Ido Gileadi a transféré ses 1.200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

- 800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Nicholas Jackson, domicilié au 153, Pinehurst Dr., Oakville, On, L6J 4W7, Canada;

le même jour, Monsieur Nicholas Jackson a transféré ses 800 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Joseph Anastasio, domicilié au 4, Applegate Terrace, Manalapan, NJ 01126, USA;

le même jour, Monsieur Joseph Anastasio a transféré ses 800 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

1.000 parts sociales de catégorie C à Monsieur Alvi Abuaf, domicilié au 401, East 84th St. PHC NYC, NY 10028, USA;

le même jour, Monsieur Alvi Abuaf a transféré ses 1.000 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Stephen (Mac) Jordan, domicilié au 115, Kennemer Ct., Duluth, Ga. 30097, USA;

le même jour, Monsieur Stephen (Mac) Jordan a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Frank Liddy, domicilié au 189, Briarwood Dr., Somers NY 10589, USA;

le même jour, Monsieur Frank Liddy a transféré ses 600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

800 parts sociales de catégorie C à Monsieur Chris Clouse, domicilié au 235 W, 48th St. APT 27P NY, NY 10036, USA;

le même jour, Monsieur Chris Clouse a transféré ses 800 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mat Small, domicilié au 3416, Thornapple Street, Chevy Chase, MD 20815, USA;

le même jour, Monsieur Mat Small a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Madame Diane Scheunneman, domiciliée au 861, Springton Road, Glenmoore, PA, 19343, USA;

le même jour, Madame Diane Scheunneman a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II.

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés en date du 17 septembre 2010 que GROVE HOLDINGS US, LLC a transféré:

600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mike Haworth, domicilié au 4032, Arborway, Charlotte, NC 28211, USA;

le même jour, Monsieur Mike Haworth a transféré ses 600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Mike Pugliese, domicilié au 6, John Drive Hawthorn Woods, IL 60047, USA;

le même jour, Monsieur Mike Pugliese a transféré ses 600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Scott Claus, domicilié au 32020, Burlwood Solon Ohio 44159, USA;

le même jour, Monsieur Scott Claus a transféré ses 600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

600 parts sociales de catégorie C à Monsieur Thomas Marshall, domicilié au 1333, Harvard, Atlanta, GA 30306, USA;

le même jour, Monsieur Thomas Marshall a transféré ses 600 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

500 parts sociales de catégorie C à Monsieur Alvi Abuaf, domicilié au 401 E, 84th St. PHC NYC, NY 10028, USA;

le même jour, Monsieur Alvi Abuaf a transféré ses 500 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

500 parts sociales de catégorie C à Monsieur William Sommers, domicilié au 16, Moon Garden Way, Diamond Cove, ME 04109, USA;

le même jour, Monsieur William Sommers a transféré ses 500 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

500 parts sociales de catégorie C à Monsieur Nicholas Jackson, domicilié au 153, Pinehurst Dr., Oakville, On, LGJ 4W7, Canada;

le même jour, Monsieur Nicholas Jackson a transféré ses 500 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

500 parts sociales de catégorie C à Monsieur Paul Ringmacher, domicilié au 2209, Pistachio Drive Irving TX 75063, USA;

- le même jour, Monsieur Paul Ringmacher a transféré ses 500 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II ;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ido Gileadi, domicilié au 80, Front Street East, Suite 505, Toronto, ON M5E 1T4, Canada;

le même jour, Monsieur Ido Gileadi a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Martin Shahbazian, domicilié au 846, Papen Road, Bridgewater, NJ 08807, USA;

le même jour, Monsieur Martin Shahbazian a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur TJ Campbell, domicilié au 3713, Venard Road, Downers Grove, IL 60515, USA;

le même jour, Monsieur TJ Campbell a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

300 parts sociales de catégorie C à Monsieur Franck Mackris, domicilié au 270, Iris Way, Palo Alto, CA 94303, USA;

le même jour, Monsieur Franck Mackris a transféré ses 300 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

300 parts sociales de catégorie C à Monsieur John P. Gubala, domicilié au 151, Fort Pitt Boulevard, Pittsburgh, PA 15222, USA;

le même jour, Monsieur John P. Gubala a transféré ses 300 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

220 parts sociales de catégorie C à Madame Marcia E. Wakeman, domiciliée au 1078, Hedge Rose Ct, Atlanta, GA 30324, USA;

le même jour, Madame Marcia E. Wakeman a transféré ses 220 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Brian Beck, domicilié au 5114, Balcones Woods Drive, Austin, TX 78759, USA;

le même jour, Monsieur Brian Beck a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Chris Ford, domicilié au 10, Hurndale Avenue, Toronto, ON M4K 1R5, Canada;

- le même jour, Monsieur Chris Ford a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II ;

200 parts sociales de catégorie C à Madame Elisabeth Depauw, domiciliée au 17, Fonteinstraat, 2140 Antwerp, Belgium;

le même jour, Madame Elisabeth Depauw a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Didier Van der Coelden, domicilié au 15, Wilgenstraat, 9112 Sinaai, Belgium;

le même jour, Monsieur Didier Van der Coelden a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Matthew Cohn, domicilié au 426, Clark Drive, San Mateo, CA 94402, USA;

le même jour, Monsieur Matthew Cohn a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Michael Bal, domicilié au 4352, Maple Grove Drive, Erie, PA 16510, USA;

le même jour, Monsieur Michael Bal a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Paul Hadaad, domicilié au 644, Tamarack Road Cheshire, CT 06410, USA;

le même jour, Monsieur Paul Hadaad a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Pete McEvoy, domicilié au 47, West Coleman Avenue, Chatham, NJ 07928, USA;

le même jour, Monsieur Pete McEvoy a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Sajay Sethunath, domicilié au 321, Mayes Farm Trail, Marietta, GA 30064, USA;

le même jour, Monsieur Sajay Sethunath a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

200 parts sociales de catégorie C à Monsieur Thomas Roughan, domicilié au 78, Godfrey Road West, Weston, CT 06883, USA;

- le même jour, Monsieur Roughan a transféré ses 200 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II ;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Bruce Klein, domicilié au 8, Wayne Road, New Hempstead, NJ 10977, USA;

le même jour, Monsieur Bruce Klein a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Madame Carmina Venditti, domiciliée au 65, Nadia Avenue, Woodbridge, ON L4L8P2, Canada;

le même jour, Madame Carmina Venditti a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Charles Schweiger, domicilié au 807, Raintree Drive, Naperville, IL 60540, USA;

le même jour, Monsieur Charles Schweiger a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Madame Jaime Garza, domiciliée au 400 N, McClurg Court, Chicago, NC 28211, USA;

le même jour, Madame Jaime Garza a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Joseph Anastasio, domicilié au 4, Applegate Terrace, Manalapan, NJ 01126, USA;

le même jour, Monsieur Joseph Anastasio a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Joseph Monti, domicilié au 12389, Everton Circle North, White Bear Lake, MN 55110, USA;

le même jour, Monsieur Joseph Monti a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Madame Marianne Lamkin, domiciliée au 116, Longmeadow Drive, Coppol, TX 75019, USA;

le même jour, Madame Marianne Lamkin a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Michael Courtney, domicilié au 1002, Pampa Drive, Allen, TX 75013, USA;

- le même jour, Monsieur Michael Courtney a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II ;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Paul Sommerin, domicilié au 2020, Kingsbury Drive, Nashville, TN 37215, USA;

le même jour, Monsieur Paul Sommerin a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Steven Scott Wise, domicilié au 7909, East Commercial Street, Broken Arrow, OK 74014, USA;

le même jour, Monsieur Steven Scott Wise a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

100 parts sociales de catégorie C à Monsieur Thomas Wilson, domicilié au 2041, Primrose Drive, Irving, TX 75063, USA;

le même jour, Monsieur Thomas Wilson a transféré ses 100 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Chris Clouse, domicilié au 235 W, 48th St. APT 27P NY, NY 10036, USA;

le même jour, Monsieur Chris Clouse a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II;

400 parts sociales de catégorie C à Monsieur Ed Grau, domicilié au 41, River Terrace, Apt 3806, New York, NY 10282, USA;

le même jour, Monsieur Ed Grau a transféré ses 400 parts sociales de catégorie C à la société Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

GROVE HOLDINGS US, LLC détient 272.191 parts sociales de catégorie A, 4.000 parts sociales de catégorie B et 5.800 parts sociales de catégorie C;

GROVE HOLDINGS A, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS B, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS C, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS D, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS E, LLC détient une part sociale de catégorie A;

- GROVE HOLDINGS F, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS G, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS H, LLC détient une part sociale de catégorie A;

GROVE HOLDINGS I, LLC détient une part sociale de catégorie A;

RED MOUNTAIN HOLDING, NV détient 36.000 parts sociales de catégorie B;

Monsieur Maurizio Bradlaw détient 1.600 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Alessandro Corsi détient 800 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Olivier de Decker détient 400 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Cornel Bender détient 800 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Andreas Pfeil détient 400 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Alexander Bommers détient 160 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Gerhard Schoffro détient 160 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Bernd Richter détient 160 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Helmut Johann Kopp détient 160 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Alex Schlicher détient 320 parts sociales de catégorie C;

Monsieur Frédéric Papocchia détient 160 parts sociales de catégorie C;

Stichting Administratiekantoor Grove Holdings II détient 66.080 parts sociales de catégorie C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137374/387.

(100157307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 15 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Niclas HAMMARSTRÖM, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on 15th October 2010, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Niclas HAMMARSTRÖM, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting;

2 To re-elect MODERN TREUHAND SA as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010137382/17.

(100157240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137384/11.

(100157531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gaia Property Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.587.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Amine Zouari, demeurant professionnellement 29,1 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet au 23 Septembre 2010 pour une durée indéterminée.

2. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 23 Septembre 2010

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- Mr Daniel Weiss, (gérant de classe A);
- Mr. Doron Ofer, (gérant de classe A);
- Mr Avi Shloush, (gérant de classe A),
- Mr. Costas Constantinides, (gérant de classe B);
- Mr. Amine Zouari, (gérant de classe B),
- Mr Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010141311/26.

(100160236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Barret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2010, que:

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu, en qualité de nouvel Administrateur:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se teindra en l'année 2011:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Paul LAPLUME, né le 22 mars 1958 à Dudelange (Luxembourg), Maître en Sciences Economiques, demeurant professionnellement au 42, Rue des Cerises, L-6113 Junglinster (Luxembourg),

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Armand BERCHEM, Diplômé HEC Paris, né le 05 novembre 1938 à Luxembourg, demeurant au 174, Route de Trèves, L-6940 Niederanven (Luxembourg).

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010140297/28.

(100159918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Highland Real Estate S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highland Real Estate S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137385/11.

(100157544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Highvale Power Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.238.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 13 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de James Paul Scanlon a la fonction de représentant permanent avec effet au 13 octobre 2010

- Et de nommer Attila Senig, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár, Hongrie, ayant son siège sociale au 8, boulevard de Verdun L-1673 Luxembourg à la fonction de représentant permanent pour une durée indéterminée avec effet au 14 octobre 2010

Luxembourg, le 15.10.2010.

Référence de publication: 2010137386/15.

(100157576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Oktober 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010137387/12.

(100157413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Happy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137389/13.

(100157445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137390/10.

(100157286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Rus Metal Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 156.102.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts Aragon Global Services mit dem Gesellschaftssitz in L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, (RCS Luxembourg N° 148.673),

hier vertreten durch seinen alleinigen Verwalter Herrn Arthur RESCHKE, Kaufmann, geboren in Gorni-Gigant (ehemalige UDSSR) am 12. August 1961, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauenland, 37.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "RUS METAL EXPORT S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die wirtschaftliche Beratung (Conseil „économique“)

- der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften welche im Bereich der Immobilienverwaltung tätig sind sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben. Die Gesellschaft hat ebenso zum Zweck die Beteiligung und den Beteiligungshandel an anderen Gesellschaften. Sie kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten insbesondere Patente und sonstige Nutzungsrechte erwerben, dieselben verwalten und verwerten. Die

Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit Ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Erklärung des Erschienenen

Der Komparent erklärt und bescheinigt hiermit, im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend zwei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründerin sich persönlich verpflichtet.

Beschlüsse der Alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Artur RESCHKE, vorbenannt, welcher die Gesellschaft in jedem Falle durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann

3.- Die Aktiengesellschaft "PKF ABAX AUDIT", mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 142.867, wird zum Kommissar ernannt.

- 4.- Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A.RESCHKE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45056. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 14. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010138680/154.

(100158660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.231.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Septembre 2010 que:

Administrateurs:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI;

Commissaire:

SER.COM S.à.r.l, ayant son siège au 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137726/19.

(100157666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Hindelang Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Compact Transport S.à r.l.).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.492.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137397/10.

(100157567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Holding Patrimoniaire Hirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.856.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation, avec effet immédiat au jour de la présente, du siège de votre société HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH SARL jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à LUXEMBOURG sous le numéro B77856.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg le 14 octobre 2010.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2010137398/12.

(100156979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Ignition Luxembourg AWS Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 141.407.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137402/11.

(100157411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
des administrateurs restants du 13 octobre 2010*

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *IMMOCRIS HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010139090/21.

(100159621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Image Processing Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 octobre 2010

1. M. Victor Revenko est révoqué de son mandat d'administrateur

2. Est nommé administrateur: M. Paul Kipchen, né le 2.04.1957 à Luxembourg et domicilié 49, rue du Soleil à L-2544 Luxembourg.

M. Kipchen est nommé administrateur pour une durée de trois ans à la date de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010137403/13.

(100156856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour la copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010137408/14.

(100157310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Alzinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ALZINVEST S.A.», ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.136, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 273 du 16 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial numéro 207 du 19 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Adoption avec effet au 1^{er} janvier 2011, de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières et modification afférente de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 2.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Modification de la première phrase de l'article premier des statuts en y supprimant le mot «holding».

3.- Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 11.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, avec effet au 1^{er} janvier 2011, décide d'adopter l'objet social commercial général des sociétés de participations financières et modification afférente de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts en y supprimant le mot «holding», ce avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante, ce avec effet au 1^{er} janvier 2011:

« **Art. 11.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43376. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138872/81.

(100159542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.725,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed of Me Henri Hellinckx, the undersigned notary, enacted on 6 July 2010, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 7 September 2010, number 1828, page 87705.

The meeting is opened at 6.00 p.m. and presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD;
3. Conversion of all the 500 (five hundred) outstanding shares of the Company into 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the share capital remaining unchanged;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) to USD 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) by the issue of 15,000 (fifteen thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
5. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the 15,000 (fifteen thousand) new share under resolution 4 by way of a contribution of 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen) shares held by it in MCP –MIC III S.à r.l.;
6. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company and consequently, the currency of the nominal value of the Company shares from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as from 6 July 2010 and using the exchange rate EUR/USD applicable on such date as published on the European Central Bank official website, being EUR 1 (one Euro) for USD 1.258 (one point twenty-five eight United States Dollar).

As a result and with effect as from 6 July 2010, the share capital of the Company amounts to USD 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 31.45 (thirty-one point forty-five United States Dollars) each.

Third resolution:

It is resolved to convert all the 500 (five hundred) outstanding shares of the Company into 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the subscribed capital of USD 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) remaining unchanged.

As a result, the share capital of the Company now amounts to USD 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) represented by 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.

Fourth resolution:

It is then resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) to USD 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) by the issuance of 15,000 (fifteen thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (the "Contributor"), being the sole shareholder of the Company, through a contribution in kind consisting of 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) held by the Contributor in MCP-MIC III S.à r.l. (the "Contributed Shares").

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Contributed Shares.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Annick Braquet, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares, represents 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) held in MCP-MIC III S.à r.l., representing 100% (one hundred per cent) of its share capital (the "Contribution in Kind").

Further to the Contribution in Kind, the Company will hold 19,213 (nineteen thousand two hundred thirteen) ordinary shares representing 100 % (one hundred per cent) of the share capital held in MCP-MIC III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.355.

The fair market value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts to USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) and is allocated to the share capital.

Evaluation

The fair market value of this Contribution in Kind is evaluated at USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollar).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 17, 2010 (the "Statement of Contribution Value"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Annick Braquet, pre-named, in accordance with the declarations of the a Statement of Contribution Value, requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the resolutions 2, 3, 4 and 5, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

" Art. 5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars), represented by 30,725 (thirty thousand seven hundred twenty-five) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-

There being no further business, the meeting is declared closed at 6.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «MCP III Investment S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée par acte notarié de Me Henri Hellinckx, le notaire soussigné, le 6 juillet 2010, dont les statuts constitutifs ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 septembre 2010, numéro 1828, page 87705.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures et présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique est présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Conversion de la devise du capital social de la Société, actuellement en EUR, en USD;
- 3.- Conversion de toutes les 500 (cinq cents) parts sociales libérées de la société en 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le capital social demeurant inchangé;
- 4.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américain) pour le porter de son montant actuel de 15.725 USD (quinze mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) à un montant de 30.725 USD (trente mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains), par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain);
5. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain);
- 6.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société et, en conséquence, la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de l'Euro (EUR) en Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD), avec effet à la date du 6 juillet 2010, en utilisant le taux de change EUR/USD en vigueur à cette date tel que publié sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne, qui est de 1 EUR (un euro) pour 1,258 USD (un virgule deux cent cinquante-huit Dollar Américain).

En conséquence, et avec prise d'effet à partir du 6 juillet 2010, le capital social de la Société s'élève à 15.725 USD (quinze mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 31,45 USD (trente-et-un Dollars Américains quarante cinq Cents) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société en 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le capital social souscrit de 15.725 USD (quinze mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) demeurant inchangé.

En conséquence, le capital social de la Société s'élève dorénavant à 15.725 USD (quinze mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) représenté par 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Quatrième résolution:

Il est alors décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) afin de l'augmenter de son montant actuel de 15.725 USD (quinze mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains)

à 30.725 USD (trente mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains), par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'ensemble devant être libéré par MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société sous forme d' «exempted limited partnership» de droit des Iles Cayman, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman (l' «Apporteur»), étant l'associé unique de la Société par un apport en nature consistant en 19.213 (dix-neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) détenues par l'Apporteur dans MCP-MIC III S.à r.l. (les «Titres Apportées»).

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales visées ci-dessus par l'apport en nature des Titres Apportés.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient aux présentes l'Apporteur, représenté par Annick Braquet, pré-nommée. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et à les libérer en intégralité par un apport en nature décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales représente 19.213 (dix-neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) détenues dans MCP-MIC III S.à r.l., représentant 100% (cent pour cent) de son capital social (l' «Apport en Nature»).

Suite à l'Apport en Nature, la Société détiendra 19,213 (dix-neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires représentant 100% (cent pour cent) dans le capital social de MCP-MIC III S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 134.355.

La valeur de marché de l'apport en nature fait par l'Apporteur à la Société s'élève à 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) et est alloué au capital social.

Evaluation

La valeur de marché de cet Apport en Nature est évaluée à 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 17 Septembre 2010 (la «Déclaration de la Valeur de l'Apport»), qui restera annexée à cet acte et soumis avec celui-ci à l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée à l'assemblée générale de l'associé unique.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus les gérants de la Société, valablement représentés par Annick Braquet, pré-nommée, conformément aux stipulations de la Déclaration de la Valeur d'Apport qui requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils donnent expressément leur accord sur la description de cet apport, sur son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 30.725 USD (trente mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains), représenté par 30.725 (trente mille sept cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41656. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137467/237.

(100157494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PDL Europe GV Subs S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PDL Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) formed and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 155.163, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe GV Subs S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.170, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
2. change of the Company's name into PDL Europe Senior 2 S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. powers and authorizations; and
4. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe GV Subs S.à r.l. into "PDL Europe Senior 2 S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

Art. 1. Name. The name of the company is "PDL Europe Senior 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PDL Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.163, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe GV Subs S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.170, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit :

1. formalités de convocation ;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en PDL Europe Senior 2 S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations ; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe GV Subs S.à r.l. en «PDL Europe Senior 2 S.à r.l. » et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "PDL Europe Senior 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

120668

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45487. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139219/113.

(100159473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010137410/14.

(100157346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Isviken S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.737.

RECTIFICATIF

Extrait

Sur base du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2010, il convient de rectifier la donnée suivante, enregistrée via l'Extrait déposé le 12 octobre 2010 sous le numéro L100155101:

la date de nomination du gérant Roland Mark DELLER doit être rectifiée comme suit:

le 7 octobre 2010

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010137411/17.

(100157512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2010

L'Assemblée a décidé:

- d'élire cinq (5) Administrateurs, en particulier de réélire les quatre (4) Administrateurs actuels

John Ford 1 Harbour View Street, One International Financial Centre, 17F, Hong Kong

Charles Hutchinson 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Marc Wathelet 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

FIL (Luxembourg) S.A. (represented by Claude Hellers) 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Et d'élire l'Administrateur suivant:

Thomas Balk Shiroyama Trust Tower, 4-3-1 Toranomom, Minato-ku, Tokyo 105-6019 Japan

Ces Administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- d'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.a.r.l. Luxembourg comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Marc Wathelet

Administrateur

Référence de publication: 2010138528/23.

(100159132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Immo Debt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137413/9.

(100157098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Immo Debt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137414/9.

(100157099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

International Shopping Centre Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 154.553.

—
Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 27 septembre 2010, les décisions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission des administrateurs suivants avec effet au 23 septembre 2010:

- Mr. Alain Schaedgen, administrateur de classe A, avec adresse au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

- Mr. Bernard Legros, administrateur de classe B, avec adresse au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

- Mr. Karl-Otto Burelbach, administrateur de classe B, avec adresse au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

- Mr. Johannes Zarnitz, administrateur de classe A, avec adresse au 484, Keizersgracht, NL-1017 EH Amsterdam, Pays Bas

- Mr. Cornelis Bunschoten, administrateur de classe B, avec adresse au 484, Keizersgracht, NL-1017 EH Amsterdam, Pays Bas

Acceptation de la nomination des administrateurs suivants avec effet au 27 septembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013:

- Mr. Bastiaan van de Putte, administrateur de classe B et président du conseil d'administration, avec adresse au 1, Voorhoutstraat, 2012 JD Haarlem, Pays Bas

- Mr. Jorge Pérez Lozano, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- Mme. Sophie Mellinger, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Le mandat des administrateurs suivants a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013:

- Mr. Alain Schaedgen, administrateur de classe A, avec adresse au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

- Mr. Johannes Zarnitz, administrateur de classe A, avec adresse au 484, Keizersgracht, NL-1017 EH Amsterdam, Pays Bas

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la société

Sophie Mellinger

Administrateur de classe B

Référence de publication: 2010141326/36.

(100160191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Insurance Prospectiv Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137416/10.

(100157064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Business Solutions Builders (Luxembourg) S.A. tenue de façon extraordinaire le 23 mars 2010

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner aux fonctions d'administrateur, à compter de ce jour et pour une période de 6 ans s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en mars 2016 afin de délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

- Miguel Danckers, domicilié 5, avenue des Albatros, B-1150 Bruxelles

- Michel Isaac, domicilié 1, rue du Vénérable, B-1320 Beauvechain

- Eric Lippert, domicilié 4/121 rue de Bastogne, B-6700 Arlon

- Jean Martin, domicilié, 55 rue des Fusillés, B-1490 Court-St-Etienne

- Marc Van Steenwinkel, domicilié 50 rue Louis Ernotte, B-1170 Bruxelles

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010137739/19.

(100157871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

Die Gesellschaft wurde am 20. Dezember 2004 gergründet, gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 298 vom 5. April 2005.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010137421/15.

(100156988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Jemalabo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 84.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137422/10.

(100157469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Mereso, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.829.

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Batiroyal S.à r.l, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 229 route d'Arlon (anc. L-1750 Luxembourg, 72 avenue Victor Hugo), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.789,

ici représentée par Monsieur Antonio De Jésus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33 rue Auguste Liesch, (Associé/Gérant),

Lequel comparant présent a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Mereso, ayant son siège social au 72 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.829 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 348 en date du 31 juillet 1993.

La précédente modification des statuts a été effectuée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, résident à Luxembourg en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1985 en date du 14 septembre 2007.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-8011 Strassen, 229 route d'Arlon.

2. Divers

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 72 avenue Victor Hugo au L-8011 Strassen, 229 route d'Arlon.

120672

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3.

Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six cents EUROS (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE JESUS LOPES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 octobre 2010 Relation: LAC/2010/44163 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138614/48.

(100159157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Kidder Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.758.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre reçue en date du 15 octobre 2010, que Monsieur Bob Faber, administrateur de sociétés, né le 15 mai 1964, résidant professionnellement au 123, avenue de la Faïencerie L – 1511

Luxembourg, démissionne de son mandat d'Administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008.

Pour la Société

Référence de publication: 2010137423/12.

(100157529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Kidder Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.758.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137424/10.

(100157560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Kidder Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.758.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137425/10.

(100157561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.
